

COMMISSION du SOUS DISTRICT SANTERRE

Réunion téléphonique du 4 mai 2018

Participants: Roland Grain et Jean René Elope

La Commission homologue les résultats des rencontres des Challenges Seniors Fromentin et Guéant qui n'ont donné lieu à aucune contestation.

Match Licourt / US Marcelcave, réserves de l'US Marcelcave sur la qualification et/ou la participation des joueurs de l'ES Licourt 2, susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure du club, qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserves recevables en la forme, mais l'ES Licourt n'ayant aligné aucun joueur ayant participé au dernier match officiel de l'équipe 1, ce club n'était pas en infraction, la Commission homologue le résultat de la rencontre, tel que sur le terrain.

ES Licourt 2 bat US Marcelcave 1 par 1 à 0

Il est ensuite procédé aux tirages des différents Challenges.

CHALLENGE FROMENTIN SENIORS

1/2 Finale

dimanche 20 mai à 15h00, sur le terrain du club 1er nommé

Domart sur la Luce 1 / Arvillers 1
Licourt 2 / Saily Saillisel 2

1 arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:

a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.

b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h

c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.

2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec entête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / secretariat@somme.fff.fr / 03 22 89 66 40), avec copie à Jean René Elophe: jean-rene.elophe@laposte.net

CHALLENGE GUEANT SENIORS

1/2 Finale

dimanche 20 mai à 15h00, sur le terrain du club 1er nommé

Rosières 2 / USOA Albert 3
Monchy Lagache 1 / Roisel 2

1arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:

a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.

b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h

c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.

2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec entête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / secretariat@somme.fff.fr / 03 22 89 66 40), avec copie à Jean René Elope: jean-rene.elophe@laposte.net

CHALLENGE CTI U15

1/2 Finale

samedi 19 mai à 16h00

Terrains à déterminer

le vainqueur d'Albert USOA / Montdidier 1 contre le vainqueur d'Englebelmer / Ste Emilie

le vainqueur de Chaulnes 1 / Montdidier 2 contre Péronne 1

1arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:

a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.

b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h

c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.

2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec entête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / secretariat@somme.fff.fr / 03 22 89 66 40), avec copie à Jean René Elophe: jean-rene.elophe@laposte.net

Challenge Michel Fromentin U18

1/2 Finale

samedi 19 mai à 16h00

Terrains à déterminer

le vainqueur de USOA Albert / Montdidier 2 contre Pays Neslois 1

si le Pays Neslois est qualifié en Coupe de la Somme, le match se déroulera le lundi 21 mai à 16h

le vainqueur de Rosières / Englebelmer contre le vainqueur de Méaulte / Ham

1 arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:

- a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.**
- b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h**
- c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.**

2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec entête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / secretariat@somme.fff.fr / 03 22 89 66 40), avec copie à Jean René Elophe: jean-rene.elophe@laposte.net

Les finales des Challenges Santerre Seniors et Jeunes se dérouleront le dimanche 17 juin à Rosières

Le secrétaire : Jean René Elophe.